

Fiche syndicale de contrôle des promotions

Remplissez la colonne correspondant à votre corps si vous êtes promouvable

- entre le 1/1/08 et le 31/12/08 pour les instituteurs
- entre le 1/9/07 et le 31/8/08 pour les PE

et retournez-là au SNUipp 04 (soit par courrier , soit par courriel snu04@snuipp.fr avant le 4/2/08 , date de la CAPD examinant les promotions)

<u>Corps des instituteurs</u>	<u>Corps des PE</u>
Nom:	Nom:
Prénom:	Prénom:
Adresse personnelle:	Adresse personnelle:
.....
ou Adresse électronique:.....	ou Adresse électronique:.....
.....
● Situation:	● Situation:
Auéchelon depuis le	Auéchelon depuis le
<input type="checkbox"/> au choix	<input type="checkbox"/> au grand choix
promouvable	promouvable
<input type="checkbox"/> au mi-choix	<input type="checkbox"/> au choix
le	le
(consultez le tableau ci-dessous)	(consultez le tableau ci-dessous)
● Calcul du barème:	● Calcul du barème:
$A + N - F/2$	$A + N - F/2$
➤ A: Ancienneté Générale des Services au 31/12/07 avec 1 point par an, 1/12ème de point par mois et 1/360ème par jour, soit	➔ A: Ancienneté Générale des Services au 31/08/07 avec 1 point par an, 1/12ème de point par mois et 1/360ème par jour, soit
➤ N: note = correctif si plus de 3 ans, 0,25 par année supplémentaire, soit	➔ N: note = correctif si plus de 3 ans, 0,25 par année supplémentaire, soit
(le :))	(le :))
➤ F* : afin de rééquilibrer le système et permettre un avancement plus équitable entre les collègues (additionnez tous les gains grâce aux promotions et divisez par 2, soit 1an=1pt et 6 mois=0,5pt)	➔ F* : frein afin de rééquilibrer le système et permettre un avancement plus équitable entre les collègues (additionnez tous les gains grâce aux promotions et divisez par 2, soit 1an=1pt et 6 mois=0,5pt)

Instituteurs (tableau d'avancement)

Echelon	Durée requise dans l'échelon			Indice
	Choix	Mi-choix	Ancienneté	
11	-	-	-	515
10	3 ans	4 ans	4a 6m	469
09	2a 6m	4a	4a 6m	441
08	2a 6m	3a 6m	4a 6m	420
07	2a 6m	3a 6m	4a 6m	399
06	1a 3m	1a 6m	2a 6m	390
05	1a 3m	-	1a 6m	383
04	1a 3m	-		373
03	avancement automatique : 1 a			366
02	avancement automatique : 9 m			357
01	avancement automatique : 9 m			341

P E (tableau d'avancement)

Echelon	Durée requise dans l'échelon			Indice
	Gd choix	Choix	Ancienneté	
11	3 ans	4a 6m	5a 6m	658
10	3 ans	4 ans	5 ans	612
09	2a 6m	4a	4a 6m	567
08	2a 6m	3a	3a 6m	531
07	2a 6m	3a	3a 6m	495
06	2a 6m	3a	3a 6m	467
05	2a	-	2a 6m	439
04	avancement automatique : 1a			416
03	avancement automatique : 9m			395
02	avancement automatique : 3m			376
01	avancement automatique : 9m			349

→ Qui est promu?

Tous les promouvables sont classés d'après leur barème. Le nombre de promus est fonction du nombre de promouvables à chaque échelon: 30% des promouvables pour les promotions au choix (instits) et au grand choix (PE) , 5/7ème des promouvables au mi-choix (instits) et au choix (PE).

→ En cas d'ex-aequo?

Une promotion est accordée au bénéfice :

- 1) de la note
- 2) de l'AGS
- 3) de l'âge.

→ Le Frein*

Il est remis à zéro pour les instits au moment de leur passage dans le corps des PE.